Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

25 mars 2026

La version Internet fait foi

Chancellerie d'Etat
Service communication et information
Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Décisions du Conseil d'Etat 4
Genève 4
Adoption du plan cantonal de lutte contre les opioïdes de synthèse 4
Crise viticole: modification du règlement sur la vigne et les vins de Genève 4
Location de canalisations destinées à la télécommunication: modification du règlement 5
Tarifs hospitaliers 2026: fixation d'un prix de base SwissDRG provisoire pour plusieurs cliniques genevoises 5
Crédits d'investissement adoptés par le Conseil d'Etat au premier trimestre 2026 5
Pour un soutien actif aux lignes internationales de trains de nuit desservant Genève: réponse à une motion 7
Première attribution 2026 de la part cantonale du bénéfice de la Loterie romande 8
L'orgue de cinéma Wurlitzer du collège Claparède désormais protégé 8
Troinex: un projet de territoire cherchant à tisser des liens entre passé et futur 8
Nouvelles dénominations à Lancy, Genève et Chêne-Bougeries 9
Aboutissement de deux référendums cantonaux 9
Lancy: aboutissement de trois référendums communaux 10
Finalisation de la construction de la Tour de Choully: aboutissement d'un référendum communal à Satigny 11
Genève-Confédération 11
Non à la révision fédérale de la loi sur les télécommunications 11
Soutien sans réserve à la modification de la LPP 12
Transports professionnels de personnes: oui au projet de révision partielle 12
Autres décisions en bref 13
Aides financières 13
Crédit supplémentaire 13
Entrée en vigueur de lois 14
Agenda des invitations à la presse 15

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Adoption du plan cantonal de lutte contre les opioïdes de synthèse

Le Conseil d'Etat a adopté un plan cantonal de prévention et de gestion lié aux opioïdes de synthèse. Face à la crise du fentanyl en Amérique du Nord et à l'évolution du marché des drogues, les opioïdes de synthèse représentent un enjeu majeur de santé publique et de sécurité. Produites chimiquement, ces substances peuvent être jusqu'à 50 à 250 fois plus puissantes que l'héroïne. Leur microdosage les rend difficile à détecter et augmente fortement les risques d'overdose mortelle et de dépendance. Même si leur présence reste à ce jour limitée en Europe et sporadique en Suisse, leur expansion doit être anticipée.

Dans ce contexte, le plan adopté vise à renforcer la préparation des autorités et de l'ensemble des acteurs concernés face à leur émergence éventuelle. Il cherche à prévenir leur diffusion sur le territoire cantonal, à améliorer leur détection précoce sur le marché noir et à limiter les risques sanitaires qui leur sont associés. Il prévoit également de réduire les décès par overdose, notamment grâce à la diffusion de la naloxone, de renforcer l'information, la sensibilisation et la formation du public comme des professionnels, et de consolider la prise en charge sanitaire, sociale et sécuritaire des personnes concernées. Les mesures prévues se déploient selon trois niveaux de gravité: veille, alerte et épidémie.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 022 327 96 27.

Crise viticole: modification du règlement sur la vigne et les vins de Genève

Après le récent vote unanime du Grand Conseil et à sa demande, le Conseil d'Etat a adapté la règlementation cantonale sur la vigne et les vins de Genève pour faire face à la crise viticole. Cette mesure urgente permet la mise en place d'une aide complémentaire pour réduire la production de vin en 2026 et 2027, sans attendre l'entrée en vigueur de l'Ordonnance fédérale sur le vin.

Cette aide, plafonnée à 18'000 francs par hectare et par an, concernera au maximum 10% des surfaces viticoles déclarées. En contrepartie, les parcelles concernées devront être entretenues, mais sans obligation de production de raisins, afin d'éviter de rajouter du vin sur un marché déjà saturé.

Cette mesure complète celle concernant l'arrachage temporaire des vignes annoncée le 4 mars dernier. Avec en plus la volonté de poursuivre le système de bons HoReCa de promotion des boissons genevoises auprès du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafetiers**,** les entreprises vitivinicoles disposent ainsi de différents outils pour répondre à leur situation particulière en s'adaptant au mieux à ce contexte tendu.

Ces mesures feront l'objet de demandes de crédits supplémentaires auprès de la Commission des finances du Grand Conseil. Il appartiendra désormais à cette dernière d'approuver ces trois demandes de crédits afin

de les rendre effectives.

Le Conseil d'Etat salue l'étroite collaboration avec les représentants des organisations professionnelles faîtières viticoles et agricoles: l'Interprofession du vignoble et des vins de Genève et AgriGenève.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66.

Location de canalisations destinées à la télécommunication: modification du règlement

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur la location de canalisations destinées à la télécommunication, propriété de l'Etat de Genève.

Celui-ci met à disposition des canalisations et infrastructures souterraines destinées notamment à l'installation de fibres optiques et d'équipements de télécommunication, contre paiement d'émoluments.

Cette révision vise à clarifier la répartition des compétences entre les offices de l'Etat chargés de la gestion de ces infrastructures, en particulier l'office cantonal des transports et l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique. Elle permet également de mieux coordonner la gestion de ces infrastructures et d'assurer un cadre administratif clair pour leur mise à disposition.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la communication, office cantonal des transports, DSM, T. 022 546 79 77.

Tarifs hospitaliers 2026: fixation d'un prix de base SwissDRG provisoire pour plusieurs cliniques genevoises

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés fixant, à titre provisoire pour l'année 2026, un prix de base SwissDRG pour les cliniques privées des Grangettes, La Colline, Générale-Beaulieu, La Plaine et l'Hôpital de la Tour dans leurs relations avec la communauté d'achat HSK, tarifsuisse SA et CSS Assurance-maladie SA.

Cette mesure vise à répondre aux demandes déposées par Hirslanden AG et par l'association des cliniques privées de Genève (Genève-Cliniques), pour le compte des établissements susnommés, dans l'attente de l'aboutissement complet du processus conventionnel.

Ces décisions permettent d'éviter un vide tarifaire qui empêcherait les cliniques concernées de facturer leurs prestations et pourrait, à terme, les exposer à des difficultés de liquidité.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal des transports, DSM, T. 022 327 96 27.

Crédits d'investissement adoptés par le Conseil d'Etat au premier trimestre 2026

Pour assurer une meilleure cohérence et une vision directrice d'ensemble, le Conseil d'Etat a fait le choix de regrouper l'examen des projets de loi d'investissement sur une base trimestrielle.

Lors de sa séance du jour, il a adopté à l'intention du Grand Conseil six projets de loi ouvrant un crédit d'investissement en lien avec l'évolution des systèmes d'information et trois dans le domaine des bâtiments et infrastructures.

- **15,116 millions de francs pour faire évoluer le système d'information financier de l'Etat**

Ce projet vise à gérer l'obsolescence des outils liés à l'élaboration budgétaire et au suivi des investissements planifiés. Il représente une opportunité pour déployer des solutions informatiques actuelles, évolutives et mieux adaptées aux besoins.

Il permettra d'intégrer des améliorations ciblées dans les processus d'achats et de recouvrement des

créances ainsi qu'interconnecter l'outil comptable et financier de l'Etat à la cyberadministration, conformément au programme de législature du Conseil d'Etat. De plus, les fournisseurs pourront déposer leurs factures directement via un portail sécurisé, ce qui simplifiera les échanges et renforcera la transparence.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Nicolas Fournier, secrétaire général adjoint, DIN, T. 022 546 54 31.

- **12,910 millions de francs pour assurer l'évolution et la pérennisation du système d'information des ressources humaines (SIC RH) de l'Etat de Genève**

Pilier central de la politique des ressources humaines, le SIC RH soutient aujourd'hui la gestion administrative, la paie, la formation et le suivi de carrière de plus de 35'000 collaboratrices et collaborateurs, couvrant plus de septante statuts du personnel. Utilisé quotidiennement par l'ensemble de l'administration cantonale, ce système constitue un actif stratégique indispensable au bon fonctionnement de l'Etat.

En s'inscrivant pleinement dans la feuille de route numérique du Conseil d'Etat, ce projet vise à doter l'administration cantonale d'un système RH moderne, sécurisé et évolutif, capable d'accompagner ses transformations et de soutenir durablement la qualité des prestations offertes à la population.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Nicolas Roth, directeur de l'organisation et de la sécurité de l'information, DF, T. 022 546 70 01.

- **13,151 millions de francs pour la refonte du système d'information de l'office cantonal de la santé (OCS)**

L'objectif est de doter l'OCS d'un système unifié, sécurisé, évolutif et interopérable garantissant un meilleur pilotage des politiques de santé, tout en facilitant les démarches des usagers et des professionnels grâce à la numérisation des prestations et à une meilleure gestion des données. Le Conseil d'Etat confirme ainsi sa volonté de bâtir un système d'information de santé moderne, agile et centré sur les besoins des usagers, tout en garantissant la sécurité et la performance des services publics, en conformité avec les cadres légaux en vigueur.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Marc-André Siegrist, secrétaire général adjoint en charge de la communication, DSM, T. 079 623 38 18.

- **22,255 millions de francs pour faire évoluer le système d'information et de communication de la police et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 4 millions de francs en faveur de la corporation de droit public TIP Suisse (Technique et informatique policières) pour le développement de solutions policières intercantonales**

Sur la base du diagnostic local de sécurité, de la Politique criminelle commune, ainsi que d'autres études et consultations internes, cet investissement permettra de répondre aux enjeux liés à la transformation numérique et au traitement de l'obsolescence technologique. Outre les améliorations fonctionnelles et techniques visant à améliorer la qualité des prestations à destination des usagers, les évolutions attendues permettront de poursuivre la numérisation des services, renforcer la lutte contre la criminalité et la cybercriminalité, soutenir la sécurité et la transparence des activités de la police et favoriser la mutualisation au sein de la chaîne sécuritaire.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Eléonore Hirooka, directrice de la stratégie informationnelle, Etat major de la police cantonale, DIN, T. 022 427 50 09.

- **4,032 millions de francs pour faire évoluer les outils informatiques du service des contraventions**

L'objectif est d'adapter l'application informatique aux nouvelles exigences légales et de renforcer l'efficacité opérationnelle du recouvrement des amendes d'ordre et des contraventions, y compris à l'étranger.

Ce projet permettra aussi de faciliter la mise en œuvre des sanctions pénales conformément à l'axe 6 de la politique criminelle commune décidée entre le Pouvoir judiciaire, l'Etat et la police. Des améliorations techniques et fonctionnelles visant à améliorer la qualité des prestations aux usagers sont également prévues.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Antonio Gomes, directeur du service des contraventions, DIN, T. 022 427 51 71.

- **6,285 millions de francs pour moderniser le système d'information des Archives d'Etat.**

L'objectif est de garantir un archivage pérenne, sécurisé et accessible, tout en créant une véritable salle de travail virtuelle. Une partie du système actuel, en place depuis 1988, ne permet plus de répondre aux récents défis technologiques. Le futur système favorisera l'automatisation des traitements, l'intégrité des documents et l'accès élargi pour les citoyennes et citoyens.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Emmanuelle Jaquet, cheffe du service communication et information, T. 022 327 90 80.

- **7,75 millions de francs pour finaliser la rénovation du bâtiment central et Jura d'Uni Bastions**

Cette étape représente la troisième et dernière phase de la rénovation des trois bâtiments constitutifs de l'ensemble universitaire des Bastions. Ces derniers sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques en raison de leurs qualités patrimoniales évidentes.

Cette rallonge financière vient compléter l'investissement obtenu en 2018 et s'explique par l'évolution des standards techniques et normatifs depuis le début du projet en 2017. La réouverture du bâtiment central reste prévue pour la rentrée 2027.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Giovanni De Pasquale, chef de projets à la direction des rénovations et transformations, office cantonal des bâtiments, DT, T. 022 546 61 82.

- **5,69 millions de francs pour contribuer à la construction d'une nouvelle résidence pour la Fondation Foyer-Handicap sur le site du "Rolliet" à Plan-les-Ouates**

D'un montant total de 35,4 millions de francs, porté en grande majorité par les fonds propres de la Fondation, des financements privés et l'emprunt hypothécaire, ce projet vise le transfert de logements et de places de travail actuellement situés dans les résidences du Petit-Lancy et des Voirets, louées par l'Etat.

Cet investissement est conforme aux orientations du plan stratégique handicap adopté en janvier 2022 par le Conseil d'Etat. Il a comme premier objectif d'offrir des logements plus autonomes que ceux proposés à ce jour, en conformité avec les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU. Le bâtiment sera mis à disposition en juillet 2027.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Juan Gonzalez, directeur ad-intérim des constructions, office cantonal des bâtiments, DT, T. 022 546 62 10.

- **Financement d'une contribution de 3,2 millions de francs en lien avec l'exportation de mâchefers genevois vers le Jura**

Cette démarche s'inscrit dans une logique de solidarité intercantonale, dès lors que Genève dépend actuellement du site de Boécourt pour le stockage de l'ensemble de ses mâchefers, soit près de 37'000 tonnes par an. Face à la saturation des capacités cantonales et aux difficultés d'implantation de nouvelles décharges, ce partenariat permet de sécuriser à court terme l'élimination des déchets dans le respect du droit fédéral (voir communiqué).

Le versement de cette contribution est conditionné notamment à l'augmentation des capacités de stockage de la décharge jurassienne mais aussi à la prolongation de l'accord conclu en 2021 entre le Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs et les SIG pour opérationnaliser la reprise de ces déchets.

Par ce projet de loi, le Conseil d'Etat entend consolider une coopération efficace avec le canton du Jura et garantir une solution fiable, écologique et pragmatique au service de la population genevoise.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Philippe Royer, directeur général, office cantonal de l'environnement, DT, T. 022 388 80 01.

Pour un soutien actif aux lignes internationales de trains de nuit desservant Genève: réponse à une motion

Le Conseil d'Etat a transmis son rapport au Grand Conseil sur une motion demandant un soutien actif aux lignes internationales de trains de nuit desservant Genève. Les attentes des motionnaires portent sur une action proactive de l'Etat auprès des instances fédérales, intercantonales ainsi que des opérateurs

ferroviaires pour permettre la création d'offres ferroviaires nocturnes internationales au départ ou à destination de Genève.

Dans ce cadre, le gouvernement réaffirme son soutien au développement de l'offre internationale tant diurne que nocturne, conformément à la vision stratégique cantonale "Rail 2025-2050", adoptée le 11 décembre 2024. Cette motion vient renforcer les démarches déjà engagées par le canton auprès des opérateurs ferroviaires et de la Confédération afin d'améliorer la desserte internationale de Genève.

Le Conseil d'Etat rappelle cependant qu'au vu du contexte budgétaire restreint, tant au niveau cantonal que fédéral, la priorité doit être donnée au renforcement de la liaison Genève – Lyon. L'amélioration de cet axe est en effet essentielle pour garantir un accès fiable et attractif au réseau européen à grande vitesse vers Paris, Londres, le Benelux, et vers le sud de la France et l'Espagne.

Le financement de nouvelles offres internationales ou leur éventuel subventionnement relève cependant de la seule compétence de la Confédération.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la communication, office cantonal des transports, DSM, T. 022 546 79 77.

Première attribution 2026 de la part cantonale du bénéfice de la Loterie romande

Le Conseil d'Etat a ratifié les décisions du Fonds de soutien genevois de la Loterie romande prises lors de sa séance du 4 mars 2026. Ainsi, 170 institutions à but non lucratif se sont vu attribuer un total de 14,154 millions de francs. Comme à l'accoutumée, la liste des bénéficiaires ainsi que la destination et le montant de chaque attribution sont publiés dans la Feuille d'avis officielle.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

L'orgue de cinéma Wurlitzer du collège Claparède désormais protégé

Le Conseil d'Etat a décidé de classer l'orgue de cinéma Wurlitzer du collège Claparède, lui attribuant ainsi la plus haute distinction du patrimoine cantonal.

Du point de vue musical, il reconnaît par cette mesure la notoriété internationale acquise par cet instrument en raison de son excellent état de conservation et de ses performances techniques exceptionnelles. S'ajoute à cela une forte valeur sociétale, faisant résonner une mémoire vivante autour de laquelle se croisent musique, cinéma, élèves, personnel enseignant ainsi qu'un très large public. Cet instrument permet ainsi d'offrir une effervescence artistique et éducative, un lieu de rencontre, de découvertes et de mieux vivre ensemble à Genève.

En 1980, l'Etat de Genève acquiert l'instrument, construit aux Etats-Unis en 1937 par la Rudolph Wurlitzer Company, puis le met à disposition du Collège Claparède qui propose la maturité artistique. L' association des amis de l'orgue de cinéma du Collège Claparège veille à sa conservation et à sa valorisation au travers d'enseignements et d'évènements, comme le festival annuel "l'orgue fait son cinéma".

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Matthieu de la Corbière, directeur du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, office du patrimoine et des sites, DT, T. 022 546 60 87 ou M. Julien Thorens, secrétaire général chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Troinex: un projet de territoire cherchant à tisser des liens entre passé et futur

Le Conseil d'Etat a approuvé le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons de Troinex. Les premiers documents de planification ont été élaborés à partir de quatre grandes stratégies d'aménagement: structurer le territoire, pacifier les quartiers, renforcer la cohésion sociale et valoriser les espaces ouverts.

Ce projet s'attache à conserver les particularités du patrimoine bâti et du paysage de Troinex (espace vital, culturel et économique) et vise à engager une transformation durable et partagée avec la population.

La commune se dote d'une stratégie de densification pour sa zone villas, qui occupe 65% de la surface constructible de son territoire. Elle définit les critères de qualité applicables à tout projet de construction dans cette zone, ainsi que les périmètres où la densification peut être plus poussée.

Le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons seront prochainement consultable ici.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Fabio Dubs, chef de projet, direction de la planification cantonale, office de l'urbanisme, DT, T. 022 546 73 74.

Nouvelles dénominations à Lancy, Genève et Chêne-Bougeries

Le Conseil d'Etat a validé la proposition de la commune de Lancy de dénommer **chemin des Raisins-Verts** la voie commençant à la hauteur du chemin des Verjus 61 et finissant sans issue.

Il officialise également le nom de **passerelle du Nant-Manant** pour l'ouvrage d'art piétonnier reliant le Bois-de-la-Bâtie, sur la commune de Genève, au chemin du Fief-de-Chapitre, sur le territoire de Lancy.

Il valide encore la proposition de la commune de Chêne-Bougeries de dénommer **parc de la Seymaz** l'espace public situé en bordure de la rivière du même nom, à proximité du pont Mirany.

Retrouvez le descriptif de ces dénominations sur le site des noms géographiques de l'Etat de Genève (rubrique actualités).

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Niggeler, directeur de l'information du territoire, DT, T. 022 546 72 01.

Aboutissement de deux référendums cantonaux

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement des deux référendums suivants:

Référendum cantonal contre la loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) *(Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement)* (L 5 20 – 13025), du 12 décembre 2025.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants:

- signatures annoncées: 1333
- signatures contrôlées: 536
- signatures exigées: 500
- signatures validées: 502

Le nombre de 500 signatures, tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève pour faire aboutir le référendum, est par conséquent atteint.

Référendum cantonal contre la loi accordant une indemnité à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève pour les années 2025 à 2028 (13579), du 12 décembre 2025.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants:

- signatures annoncées: 5990

- signatures contrôlées: 4687
- signatures exigées: 4214
- signatures validées: 4234

Le nombre de 4214 signatures, tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève pour faire aboutir le référendum, est par conséquent atteint.

La date de la votation sur ces objets sera fixée ultérieurement.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Patrick Ferraris, vice-chancelier, en contactant Mme Emmanuelle Jaquet, cheffe du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 90.

Lancy: aboutissement de trois référendums communaux

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement des référendums communaux suivants:



Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy du 11 décembre 2025 approuvant le budget 2026, en tant qu'elle prévoit la diminution de 215'000 francs des allocations de "rentrée scolaire" par rapport à l'exercice précédent.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants:

- signatures annoncées: 1743
- signatures contrôlées: 1479
- signatures exigées: 1279
- signatures validées: 1281

Le nombre de 1279 signatures, tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève pour faire aboutir le référendum, est par conséquent atteint.

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy du 11 décembre 2025 approuvant le budget 2026, en tant qu'elle prévoit la diminution de 213 000 francs des prestations à la population en matière de subventions TPG et de Vélo-partage par rapport à l'exercice précédent.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants:

- signatures annoncées: 1703
- signatures contrôlées: 1519
- signatures exigées: 1279
- signatures validées: 1292

Le nombre de 1279 signatures, tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève pour faire aboutir le référendum, est par conséquent atteint.

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy du 11 décembre 2025 approuvant le budget 2026, en tant qu'elle prévoit la diminution de 1 650 000 francs de la participation de l'employeur aux primes d'assurance-maladie par rapport à l'exercice précédent.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants:

- signatures annoncées: 1722
- signatures contrôlées: 1533
- signatures exigées: 1279
- signatures validées: 1308

Le nombre de 1279 signatures, tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève pour faire aboutir le référendum, est par conséquent atteint.

La date de la votation sur ces objets sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Etat.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Patrick Ferraris, vice-chancelier, en contactant Mme Emmanuelle Jaquet, cheffe du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 90.

Finalisation de la construction de la Tour de Choully: aboutissement d'un référendum communal à Satigny



Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement du référendum communal contre la délibération du conseil municipal de la commune de Satigny, du 16 décembre 2025, ouvrant un crédit d'engagement de 700'000 francs destiné à la réalisation de travaux en vue de la finalisation de la construction de la Tour de Choully, sous conditions.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants:

- signatures annoncées: 464
- signatures contrôlées: 411
- signatures exigées: 314
- signatures validées: 386

Le nombre de 314 signatures, tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève pour faire aboutir le référendum, est par conséquent atteint.

La date de la votation sur cet objet sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Etat.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Patrick Ferraris, vice-chancelier, en contactant Mme Emmanuelle Jaquet, cheffe du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 90.

Genève-Confédération

Non à la révision fédérale de la loi sur les télécommunications

Consulté par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil d'Etat s'oppose à la révision partielle de la loi sur les télécommunications dans le domaine de la radiocommunication mobile. Cette réforme propose de dissocier l'examen de la protection contre les rayonnements magnétiques de la procédure d'autorisations de construire pour les antennes de téléphonie mobile, ce qui va à l'encontre de l'objectif de simplification et d'accélération des procédures.

Le gouvernement estime pertinent l'objectif de garantir un développement efficace et juridiquement sûr de l'infrastructure de téléphonie mobile. Il émet toutefois de grandes réserves quant à la volonté de simplifier le format des décisions rendues par les autorités. Il relève également la surcharge de travail qui découlerait de cette réforme pour l'administration cantonale mais aussi l'augmentation des actions en justice. Il mentionne également des faiblesses concernant la coordination des procédures administratives.

Le Conseil d'Etat demande en outre que l'office fédéral de la communication centralise la publication des annonces de mises en service de ce type d'installations. Il souhaite enfin que l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de cette loi s'accompagne d'une aide à son exécution.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Aline Staub Spörri, directrice du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. 022 388 80 41.

Soutien sans réserve à la modification de la LPP

Consulté par le Département fédéral de l'intérieur (DFI), le Conseil d'Etat soutient pleinement la modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) concernant le placement de fonds du libre passage de l'institution supplétive.

Cette modification prévoit d'adapter légèrement et de prolonger l'article 60b. Celui-ci permet à l'institution supplétive LPP de déposer, sans intérêt, jusqu'à 10 milliards de francs auprès de la trésorerie de la Confédération, lorsque le taux directeur de la Banque nationale suisse est inférieur ou égal à 0%.

L'institution supplétive LPP a notamment la tâche d'accepter tous les avoirs de libre passage qui lui sont versés. Pour garantir la valeur nominale des dépôts, cette dernière doit prendre des risques lors du placement des fonds qui lui sont versés. La possibilité offerte par l'article 60b lui permet de réduire de manière importante ces risques lorsque les placements à court terme à faible risque affichent un rendement insuffisant.

La loi fédérale urgente actuellement en vigueur prendra fin le 25 septembre 2027. La version modifiée de l'article 60b entrera en vigueur après cette date.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Tatiana Oddo Clerc, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DF, T. 022 327 98 21.

Transports professionnels de personnes: oui au projet de révision partielle

Consulté par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil d'Etat salue le projet fédéral de révision partielle de cinq ordonnances relevant du droit de la circulation routière visant à mettre en œuvre trois motions fédérales concernant les transports professionnels de personnes.

Ce projet vise notamment à moderniser les règles relatives à l'inscription des temps de travail et repos des chauffeurs professionnels de transport de personnes et à garantir des conditions de concurrence équitables entre les acteurs du secteur.

Le gouvernement soutient cette évolution qui permettra d'harmoniser les pratiques et de renforcer la transparence, tout en contribuant à lutter contre les situations de concurrence déloyale dans un domaine en pleine évolution.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Didier Leibzig, directeur général de l'office cantonal des véhicules, DSM, T. 022 388 30 05.

Autres décisions en bref

Aides financières

Le Conseil d'Etat a accordé les aides financières suivantes:

- 123'459 francs à la maison genevoise des médiations (MGEM), pour les années 2026 à 2030
- 175'000 francs à Geneva Snowsports (GSS), pour l'année 2026.

Crédit supplémentaire

Le Conseil d'Etat a soumis à la commission des finances du Grand Conseil la demande de crédit supplémentaire suivante, en application des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF):

- 2,3 millions de francs: subvention relative au maintien du vignoble genevois

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	Auteur du PL initial	Entrée en vigueur
Loi du 19 mars 2026 sur l'affectation de la prison de Champ-Dollon (Pas de peines privatives de liberté de substitution purgées à la prison de Champ-Dollon) (F 1 53 – 13761)	Grand Conseil	19 mars 2026

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
26 mars 10h00	Présentation des comptes 2025 de l'Etat de Genève	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	CE	Tatiana Oddo Clerc (DF) T. 022 327 98 21
30 mars 10h00	Présentation du nouveau projet de budget 2026 de l'Etat de Genève	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	CE	Dejan Nikolic (DF) T. 022 327 98 07